

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2017

---

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 370)

Retiré

## AMENDEMENT

N° CD14

présenté par

Mme Batho, M. Bouillon, M. Saulignac, M. Garot et M. Le Foll

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 14 :

1° Substituer aux mots :

« au plus tard deux ans »,

les mots :

« cinq ans » ;

2° Substituer aux mots :

« la nouvelle substance ou le nouvel usage »,

les mots :

« la substance non énergétique ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.